ANNEXE A1

Adresse:

35, chemin Gallup Danville JOA1A0 No de lots : 4 835 837, 4 835 503

INCLUSIONS

Dans la maison :

- Réfrigérateur
- Lave-vaisselle
- Rideaux
- Stores
- Luminaires
- Lits escamotable / mobilier de bureau
- Laveuse pour vêtement de ferme
- Cuisinière au bois, en plus des listes d'équipements de l'entreprise
- Cuisinière au gaz

À cette liste s'ajoute la liste des inclusions pour la cuisine, le chai, ainsi que le matériel roulant. Ces listes sont jointes à cette annexe

Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur

EXCLUSIONS

- Récoltes
- Inventaires
- Tracteur à gazon John Deere 2008
- Moto Yamaha 2004 XVZ13
- 3 congélateurs
- Robot warning (cuisine)
- Tous les effets personnels des vendeurs
- Dans la maison : laveuse et sécheuse

DÉCLARATIONS DU VENDEUR:

- 1. **GARANTIE LÉGALE** : La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- 2. **INCLUSIONS**: Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- 3. MONTANT DE VENTE PLUS TAXES : La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable). Le montant de vente est plus les taxes applicables.
- 4. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES**: Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
- 5. **PUITS | EAU :** Il y a un puits artésien, ainsi qu'un puits de surface sur la propriété. Les vendeurs n'ont aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant les puits, ceux-ci sont vendus tels quel. Si

l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).

- 6. **SUPERFICIE**: Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
- 7. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ: L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document: Transfert de responsabilité: Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
- 8. **ZONAGE AGRICOLE**: L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
- 9. **SUPERFICIE**: Les superficies en culture et en bois proviennent de l'outil de calcul de superficie sur le site de la CPTAQ. Celles-ci sont données de bonne foi et vendues sans garantie de superficie. Le vendeur n'a aucun document certifiant la superficie en culture ou en bois, la superficie est vendue telle que vue sans garantie de superficie.
- 10. **DÉNOMBREMENT**: Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
- 11. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE**: La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
- 12. FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION: Il y a une fosse et un champ d'épuration pour la maison et une fosse scellée pour le bâtiment agricole/commercial. La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 4 chambres. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis, il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

- 13. SUGGESTION: ASSURANCES AGRICOLES (appelez votre courtier rapidement): Petit rappel: Avoir une assurance agricole demande plus de temps qu'une assurance résidentielle. De ce fait, vous devrez rapidement contacter vos assurances agricoles et ne surtout pas attendre à quelques jours avant la signature chez le notaire car vous pourriez ne pas respecter vos délais. N'oubliez pas qu'afin d'avoir le déboursé pour votre prêt, l'institution financière exigera une preuve écrite d'assurance agricole. Si vous n'avez pas la preuve d'assurance, l'institution financière ne voudra pas vous prêter et la signature pourrait être compromise. Il est donc de la responsabilité de l'acheteur de se prévaloir d'une assurance agricole dans les délais. Appelez votre courtier d'assurance rapidement.
- 14. **NOMBRE DE VIGNES** : Le nombre de vignes peut varier au fil du temps. Le nombre indiqué est approximatif et constitue un estimé fourni de bonne foi par le vendeur. L'acheteur reconnaît en avoir pris connaissance et s'en déclare satisfait.
- 15. AUTORISATION TABLE CHAMPÊTRE : L'immeuble bénéficie d'une autorisation de table champêtre pour un maximum de cinquante (50) personnes, valide jusqu'en 2027, sous réserve du respect de l'obligation d'utiliser un minimum de cinquante pour cent (50 %) de produits provenant de la ferme. Il incombe à l'acheteur de vérifier la validité, les conditions et la transférabilité de cette autorisation auprès des autorités compétentes.

Date: 28-10-2025

Par la présente, je déclare av	oir pris connaissance d	e ce document et m'en déclare	r satisfait.
PA			
Acheteur 1	Date	Vendeur 1	 Date
Acheteur 2		Vendeur 2	

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDEN	TIFICATION DES PARTIES	
	Nom (individu ou entreprise) :	,
N 1 EUR	Adresse :	Ville :
SECTION E VENDEU	Code postal : Téléphone :	Cellulaire :
SEC E V	Courriel : Pour les entreprises :	
	Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat :	
	Ci-après nommé le « vendeur »	
S. Marine		
	Nom (individu ou entreprise) :	
2. EUR	Adresse:	Ville :
JON JÉRI	Code postal : Téléphone :	Cellulaire :
SECT	Courriel :	
, t	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat :	
	Ci-après nommé l'« acquéreur »	
du ca et que en dat Consid envers invest partie	dastre e la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) dérant que le vendeur (ou les propriétaires précises issements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterm le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a ét enséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'ésent contrat.	cédents le cas échéant) s'est engagé (l'« Agence ») à ne pas détruire les ninées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en té respecté.
SECT	TION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR	
L'acqu contra • vei en	uéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vactées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéauller à la protection des investissements sylvicoles décrits augagements; mbourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en pastruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avan	nt, envers l'Agence, soit de : u tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des partie de l'aide financière versée, advenant la
	uéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation ccordée par l'Agence.	n pour lesquelles cette participation financière a
avant	le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, de la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à in at, et à obtenir son engagement à les respecter.	s investissements sylvicoles décrits au tableau 1 former le futur acheteur des obligations de ce

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.



ableau :	L:	Description	des	investis	ssements	sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole	Code de travaux	Aide financière	Date	Échéance des
(et rapport d'exécution)	(description, à titre indicatif)	versée (\$)	d'octroi	engagements
			Α	
		4		
ote pour annexer des informations s	supplémentaires au tableau 1 o	u le remplacer :		
ECTION 5. TRANSMISSION DES	DOCUMENTS			
acquéreur consent à ce que le vend		nrésent contrat si	né nar les r	arties à l'Agenc
rsque la transaction sera officialisée				arties a ringene
orsque les parties sont des compa				e les résolution
				c ics resolution
ésignant le représentant autorisé à si	gner les documents soient égale	ment transmises a r	Agence.	
				parés, incluant e
es parties et l'Agence consentent à ce	que le présent contrat puisse ê	tre signé sur des exe	emplaires sé _l	oarés, incluant e . Chacun de ce
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée	tre signé sur des exe ou PDF sont don	emplaires sép c acceptées	. Chacun de ce
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée	tre signé sur des exe ou PDF sont don	emplaires sép c acceptées	. Chacun de ce
es parties et l'Agence consentent à co ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin SECTION 6. SIGNATURES	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u	emplaires sé _l c acceptées n seul et mêi	. Chacun de ce me contrat.
es parties et l'Agence consentent à co ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin SECTION 6. SIGNATURES	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exc ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin SECTION 6. SIGNATURES	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin SECTION 6. SIGNATURES	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exc ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exc ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p cemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exc ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exc ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par emplaires sera réputé être un origin sECTION 6. SIGNATURES de (date) de vendeur SECTION 7. APPROBATION DE l'Agence pour le	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti , À (lie le (da L'acc	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par emplaires sera réputé être un origin section 6. SIGNATURES (lieu) de (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti , À (lie le (da L'acc	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmise s. Dans ce cas, les p	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p exemplaires sera réputé être un origin BECTION 6. SIGNATURES (lieu) e (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti , À (lie le (da L'acc	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmise s. Dans ce cas, les p	emplaires sé c acceptées n seul et mêi	Chacun de ceme contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parties sera réputé être un origin section 6. SIGNATURES (lieu) de (date) Le vendeur BECTION 7. APPROBATION DE la directement à un notaire faisant les des consentents de la consentence del consentence de la	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue, À (lie le (da L'accelle transfert de responsabilités par les parties Agence le contrat signé par les parties reconnu en défaut dans la de	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmise s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss	emplaires sé c acceptées n seul et mêi e dans un a parties n'ont	Chacun de come contrat.
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par emplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES dieu) e (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Aconsidérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'Considérant que l'acquéreur accepte	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue de la contrat puisse par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue d'acsumer les responsabilités par les parties de la contrat signé par les parties es conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités ces constitutes de la contrat signé par les parties conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités ces constitutes de la contrat signé par les parties conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités ces constitutes de la contrat signé par les parties de la contrat signé parties de	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmise s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de la	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence.	Chacun de come contrat. The contrat autre document pas à contacter coles sur un aut
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par emplaires sera réputé être un origin section 6. SIGNATURES (lieu) de (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Acconsidérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'Considérant que l'acquéreur accepte échéant concernant la protection des	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinuent de la constinuent	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmise s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de la vendeur et des p ifiés au tableau 1.	emplaires sé c acceptées n seul et mêi e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence.	autre document pas à contacter coles sur un aut
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par membraires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) e (date) e vendeur ECCTION 7. APPROBATION DE l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence de l'Agence pour le directement que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'Agence libère le relatives à la protection des invest	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue d'assumer les responsabilités par les propriétaires propriétaires propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat signé par les propriétaires prince d'assumer les responsabilités contrat signé par les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat signé par les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat puis les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat puis les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat puis les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat puis les propriétaires prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat prissement prissements sylvicoles inscrits au numérisée de la contrat prissement prisse	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmiss s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. précédents le cas é tableau 1 et reco	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires	Chacun de come contrat. The contrat of the contrat of the contrat of the contrat of the contract of the contr
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par emplaires sera réputé être un origin section 6. SIGNATURES (lieu) de (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Aconsidérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'Considérant que l'acquéreur accepte	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue de la tous ces exemplaires constinue de la signature de l'acte de l'	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmiss s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. précédents le cas é tableau 1 et reco	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires	Chacun de come contrat. The contrat of the contrat of the contrat of the contrat of the contract of the contr
es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures par membraires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) de vendeur BECTION 7. APPROBATION DE l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence de la la considérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté le considérant que l'acquéreur accepte de chéant concernant la protection des el conséquence, l'Agence libère le relatives à la protection des invest responsable de celles-ci à partir de la responsable de celles-ci à partir de la celles-ci à parti	e que le présent contrat puisse ê par envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constinue de la tous ces exemplaires constinue de la signature de l'acte de l'acte de la signature de l'acte d	tre signé sur des exe ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmiss s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. précédents le cas é tableau 1 et reco	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires	coles sur un aut précédents le contrats

L'Agence

Version du 9 juillet 2019





CPTAQ Vue aérienne

Adresse:
35, chemin Gallup,
Danville, QC, JOA 1A0

Lot(s):
4 835 837
4 835 503



Aspects légaux :

- 1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
- 2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
- 3. Source: https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/?